

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 126 (1981)
Heft: 3

Vorwort: Vivre en dictature
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vivre en dictature

Le mois passé, la «Chine en construction» a avancé certains chiffres de forfaits imputés à la «bande des Quatre»:

| Affaires importantes | Nombre de victimes | Nombre de morts |
|--|--------------------|-----------------|
| L'affaire du Hebei de l'Est | 84000 | 2955 |
| L'affaire de l'«agent secret» Zhao Jianmin du Yunnan | | 14000 |
| L'affaire du «parti révolutionnaire du peuple de la Mongolie intérieure» | 346000 | 16222 |
| L'affaire de «la clique de renégats du Xinjiang» | 92 | 26 |
| L'affaire de «la bande du Nord-Est» | 90 | 4 |
| L'affaire de «l'organisation clandestine du Guangdong» .. | 7100 | 85 |
| Les affaires de l'Armée populaire de Libération | 80000 | 1169 |
| L'échauffourée de Shanghai | 741 | |
| L'échauffourée de Jinan | 388 | |
| Les dirigeants de partis ou groupements démocratiques ... | | 18 |
| Les personnalités de divers milieux | 211100 | 40 |
| Les ressortissants chinois rentrés au pays | | 281 |
| Total | 729511 | 34800 |

On remarquera qu'il ne s'agit que d'affaires «importantes», un peu comme si un crime par-ci et un autre par-là ne valaient guère d'être relevés, parce que statistiquement négligeables. Bah!, il est humain qu'il y ait bavures et l'essentiel reste de garder la vue d'ensemble.

C'est le relativisme implicite de cette éthique qui enlève à ce procès et à son verdict le retentissement dont ils pourraient jouir à l'étranger. Finalement, que cette action judiciaire ait eu lieu, qu'elle se soit référée à un code pénal qui n'a pas été fabriqué pour la circonstance, ne garantit pas que ce qui s'est passé ne puisse plus se produire. On a plutôt l'impression que la bande a raté son coup et que l'application de la loi a servi au règlement de comptes plutôt qu'au rétablissement de la justice. L'évidence du contraire nous manque.

Certains diront que l'on casse à nouveau du Popov. Mais que penser de l'optimisme de l'autruche?

RMS